

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 2026-6-CEX-R-30

Adoption de la Politique sur la santé, la sécurité et le mieux-être au travail de l'Université du Québec (UQ) – Siège social

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec lors de la réunion 2026-6-CEX tenue le 17 juin 2026.

VU l'article 15 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU le paragraphe f) de l'article 33 du règlement général 4 *Pouvoirs des instances statutaires*;

VU la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*;

VU la volonté de l'UQ – Siège social de se doter d'une politique sur la santé, la sécurité et le mieux-être au travail, et ce, dans le respect des lois précitées;

VU le projet de *Politique sur la santé, la sécurité et le mieux-être au travail de l'UQ – Siège social*, qui a reçu un avis favorable du comité de direction le 9 juin 2026;

Sur la proposition de Hugo Cyr,
appuyée par Denis Chabot,

IL EST RÉSOLU :

D'adopter la *Politique sur la santé, la sécurité et le mieux-être au travail de l'UQ – Siège social*, conformément au document joint à l'avis d'inscription.

ADOPTÉE

Original signé par :

Martin Hudon

Vice-président à la gouvernance,
au secrétariat général et aux
ressources humaines